



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen et dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

**DGA Solidarités humaines**

**Direction de l'Action Sociale et de l'insertion**

# **PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION**

## **RECUEIL D'INITIATIVES 2023**

## **PREAMBULE**

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques de l'insertion a confirmé la responsabilité du Département dans le pilotage d'une politique d'insertion.

A ce titre, il est responsable :

- de la gestion de l'allocation,
- de la mise en œuvre de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA,
- du financement d'actions d'insertion en complémentarité avec les actions de droit commun,
- de l'animation de réseau de partenaires autour de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

## **I. LE CONTEXTE**

### 1. Portrait de territoire

L'Aude compte 379 844 habitants début 2022 et une faible densité d'habitants au km<sup>2</sup> (60,7 habitants au km<sup>2</sup> en 2020, inférieure à la moyenne régionale et deux fois moins élevée que la moyenne métropolitaine). L'Aude se caractérise par sa ruralité, avec seulement 5 villes de plus de 10 000 habitants, et par la diversité géographique de ses nombreux villages (zone littorale, montagnes, arrière-pays, forêts...).

Au niveau démographique, la population de l'Aude est vieillissante. La part des personnes de plus de 60 ans représente 33.1 % de la population totale.

Le taux de chômage dans l'Aude au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 est de 10.1 % (7,4% en France et 8,8% en Occitanie au même trimestre). Avec un taux de pauvreté atteignant 20,7%, l'Aude est le département le plus pauvre d'Occitanie, avec des zones du territoire particulièrement touchées : Pyrénées Audoises, Lézignanais - Corbières Minervois, Carcassonnais. (Source Insee 2018).

### 2. L'emploi dans l'Aude

L'Aude compte 128 249 personnes en emploi<sup>1</sup>, dont 65 100 sont salariés du secteur privé. 66 % des personnes en emploi sont en contrats à durée indéterminée (*69.3% en Occitanie*) et 26% des emplois salariés sont à temps partiel.

26% sont salariés dans les établissements de moins de 10 salariés, ce qui donne un aperçu de la taille des entreprises sur le territoire (plutôt des PME/PMI et des entreprises individuelles).

#### *Les offres d'emploi*

- 19 000 offres d'emploi collectées en 2021
- 51 % des offres d'emploi déposées à Pôle emploi sont des CDD < 6 mois

Une enquête a été effectuée auprès des entreprises du territoire audois. Selon cette enquête, en 2022, il y a 20 560 projets de recrutements sur l'Aude, soit une hausse de 7.3 % par rapport

---

<sup>1</sup> Source Chiffres clés 2022 – DREETS Occitanie

à 2021. 68% de ces projets de recrutements correspondant à une hausse d'activité. Selon l'étude de besoins en main d'œuvre 2022 de Pôle Emploi, les projets de recrutements se répartissent de la manière suivante :

- 25 % agriculture
- 24 % service aux particuliers
- 18 % hébergement-restauration
- 13 % commerce
- 13 % service aux entreprises

51 % des projets de recrutement sont jugés difficiles par les employeurs en 2022, pour 36% en 2021. Cette difficulté trouve son explication dans deux raisons principales : la pénurie de candidats et l'inadéquation des profils. On trouve également en troisième position les difficultés liées à la nature du poste proposé (pénibilité, salaire, horaire, ...)

Sur le département, 46 % des projets sont des recrutements saisonniers. Les deux secteurs principaux concernés par les projets saisonniers sont l'agriculture et l'hébergement saisonnier.

*Structuration de la demande d'emploi dans l'Aude :*

- **36 600** demandeurs d'emploi en cat. ABC à fin décembre 2021 (**soit - 5,2% sur un an**)
- **23 000** demandeurs d'emploi en cat. A (**soit - 11% sur un an**)
- **50%** des demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an (**DELD**)

Typologie de la DEFM (catégories A, B, C)



■ DELD de longue durée (DELD) - 11 - Aude  
 ■ Ensemble des DEFM - 11 - Aude

## Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi inscrits à Pôle Emploi<sup>2</sup>

**4 227** personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) sont inscrites à Pôle Emploi en septembre 2020. Cela représente **une augmentation de +5,2% en un an** (par rapport à une évolution de -3,5% en Occitanie).

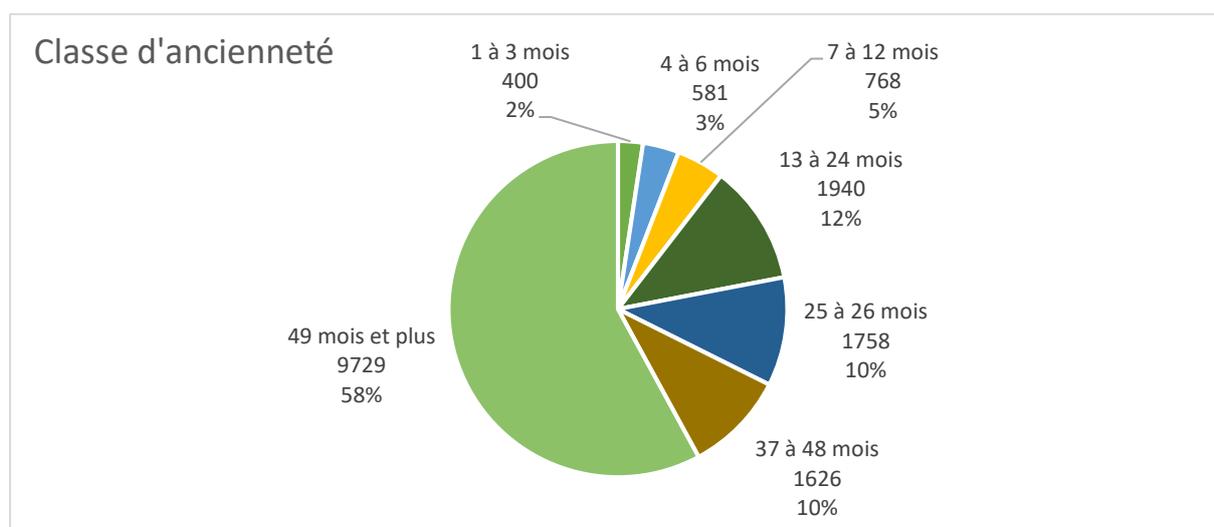
Catégories DE	Nombre	%
Cat A	3 205	68%
Cat B	373	8%
Cat C	649	14%
Cat D	313	7%
Cat E	194	4%

	DE BOE	Ensemble des DEFM
<b>Jeunes</b>	3%	15%
<b>Séniors</b>	55%	32%
<b>Femmes</b>	52%	53%
<b>DELD</b>	<b>60%</b>	50%
<b>DETLD</b>	<b>43%</b>	32%
<b>Activité réduite</b>	24%	39%
<b>RSA</b>	11%	15%

### 3. Les bénéficiaires du Rsa

En 2021, l'Aude a compté **16 802** foyers bénéficiaires du RSA. Cela représente 31 584 personnes couvertes.

- 18 550 sont des adultes (les allocataires et leur conjoint)
- 16 025 ont l'obligation d'engager des démarches pour améliorer leur insertion professionnelle
- 5 314 sont orientés vers un accompagnement par Pôle Emploi
- 7 231 sont orientés vers un accompagnement vers un référent d'insertion socioprofessionnelle et ont signé un CER en cours de validité.



<sup>2</sup> données Pôle Emploi – mars 2022

## Les bénéficiaires du RSA soumis à droit et devoirs

**5 546** personnes bénéficiaires du RSA sont demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en septembre 2020. Cela représente **une baisse de 12,3% sur un an**. 83,5% des bénéficiaires du RSA sont positionnées en catégorie A (inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi).

Les BRSA soumis à droits et devoirs sont répartis de la manière suivante sur les territoires :

Territoire	Nombre de BRSA
Carcassonnais	5 203
Corbières-Minervois	2 053
Lauragais	1 188
Moyenne et haute vallée	2 108
Narbonnais	5 473
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 025</b>

### 4. La situation des jeunes audois face à l'emploi

La part des jeunes 18-25 ans « ni en emploi, ni en études, ni en formation » (**NEET**), très au-dessus de la moyenne nationale, interpelle l'action sociale territoriale en matière d'insertion : décrochage scolaire, parcours de formation, accompagnement, aide à l'emploi sont les thèmes prioritaires.

Selon les données disponibles, **14 025** jeunes audois de 16 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Ils représentent 29,3% de cette classe d'âge (Occitanie : 22,3 % France métró : 20,4%). 32,3% des « NEET » du département habitent en ZRR (Occitanie : 17,7%)

27,9%, des jeunes ayant entre 15 et 30 ans **vivent en zone rurale dans l'Aude** pour une moyenne dans l'ancienne région Languedoc-Roussillon qui s'établissait à 23,5%. Nous pouvons souligner que les jeunes vivant dans le milieu rural, presque aussi nombreux à être demandeurs d'emploi que ceux vivant dans le milieu urbain, sont confrontés à des difficultés accrues liées à l'éloignement des lieux de formation et d'insertion, faisant de l'accès à la mobilité un enjeu important.

### 5. Les problématiques identifiées

Les éléments de diagnostic enregistrés lors des travaux d'élaboration du programme départemental d'insertion et du pacte territorial d'insertion en 2020 pointent les difficultés suivantes : difficultés éducatives, isolement social, problématiques de santé, précarité financière, difficultés d'accès et de maintien dans un logement adapté, mobilité, accès à un mode de garde des enfants, les difficultés de mobilisation vers l'insertion socioprofessionnelle, illettrisme et difficulté de maîtrise de la langue française et des savoirs de base, illettrisme, niveau de qualification ou l'obsolescence des qualifications ou qualifications non adaptées aux attentes des entreprises, éloignement durable du monde du travail et une part des jeunes en voie d'exclusion.

Ces obstacles sont à prendre en compte dans la démarche d'insertion des bénéficiaires du RSA. Elles conduisent le Département, dans un contexte d'emploi particulièrement tendu sur

son territoire, à mener une politique d'insertion du public bénéficiaire du RSA répondant aux enjeux suivants :

- **Fluidifier et renforcer l'accompagnement à l'insertion dès l'entrée dans le dispositif et tout au long du parcours des publics ;**
- **Diversifier l'offre pour répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des publics bénéficiaires du RSA ;**
- **Renforcer l'insertion professionnelle des publics bénéficiaires du RSA ;**
- **Piloter, observer, évaluer.**

En outre, le Département a été retenu en juin 2021 pour expérimenter, aux côtés de l'Etat, la mise en œuvre d'un service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), définissant les engagements réciproques d'un large consortium d'acteurs pour l'accompagnement vers l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés, en proposant de nouvelles modalités d'intervention.

**Le recueil d'initiatives est une consultation externe dans laquelle le Département de l'Aude identifie une problématique mais ne définit pas la solution attendue. Cette procédure se conclut par la signature de conventions de partenariat. Les opérations retenues seront menées à l'initiative et sous la responsabilité des porteurs de projets.**

## **II. PRESENTATION DU RECUEIL D'INITIATIVES**

### **POPULATION CIBLE**

Chaque fiche précise le public ciblé.

### **AIRE GEOGRAPHIQUE DES ACTIONS**

Selon leur nature, les actions peuvent être proposées sur la totalité du département, un ou plusieurs territoires (cf annexe 1) ou sur des territoires plus restreints.

### **PORTEURS DE PROJET ELIGIBLES**

Tout organisme:

- en capacité de soutenir économiquement et financièrement le projet proposé (analyse financière du dernier compte de résultat, du bilan de la dernière année si renouvellement et le budget prévisionnel de la structure) ;
- réalisant le ou les projet(s) dans le Département de l'Aude ;
- justifiant d'une expérience dans le (les) champ.s. d'intervention ciblé.s. par le présent recueil d'initiatives.

Le(s) projet(s) proposé(s) devront impérativement s'inscrire dans les axes et thématiques soutenus et définis dans le présent recueil d'initiatives ; il est possible de déposer une candidature pour une ou plusieurs thématiques. **Le porteur de projet devra alors remplir un**

**formulaire séparément pour chaque action (une action = un formulaire). Il est précisé que l'action n'est pas la thématique.**

## **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Le Département attend des organismes la formulation et la mise en œuvre de projets créatifs, compatibles avec leur raison d'être (projet associatif, etc.) et les besoins prioritaires de la population ciblée.

Il souhaite également, dans un souci de complémentarité entre les acteurs d'un même territoire, que les actions proposées (objectifs, localisation) tiennent compte de l'offre d'accompagnement existante.

La mise en cohérence explicite des interventions respectives de plusieurs acteurs œuvrant dans le champ de l'insertion sociale, de la santé et de l'insertion professionnelle est particulièrement recherchée. Dans cette perspective, les organismes sont encouragés à présenter des projets de manière mutualisée.

La déclinaison de l'organisation pédagogique est ainsi laissée à la discrétion des organismes répondant au recueil d'initiatives.

### **1. L'organisme s'engagera à :**

- inscrire son offre dans DORA : saisir ou mettre à jour l'offre
- adapter, tant dans sa mise en œuvre que dans son contenu, l'action au public à qui elle est destinée, prenant notamment en compte les capacités spécifiques des personnes ;
- travailler en partenariat avec les acteurs sociaux, économiques, associatifs intervenant dans le champ de l'insertion et ou des champs de compétences complémentaires ;
- préciser dans son projet les modalités opérationnelles prévues pour la mise en œuvre de ces engagements ;
- transmettre dans les délais définis, l'ensemble des documents d'évaluation et suivi élaborés et/ou souhaités par le Département spécifiés dans les fiches thématiques et les conventions de partenariat ;
- rendre compte au référent pour les bénéficiaires du RSA des effets de l'action sur le parcours et des perspectives d'évolution. Ainsi, l'accompagnement individuel s'appuiera sur la définition des objectifs définis par la personne en concertation avec son référent RSA, sur la base du contrat d'engagement réciproque et sur la dynamique du bénéficiaire. Cet accompagnement mis en place permettra à tout moment de formuler des propositions en matière de relais vers le droit commun ou une autre étape dans le parcours d'insertion du bénéficiaire. L'organisme informera régulièrement le référent RSA et prendra immédiatement contact avec lui en cas de changement de la situation de la personne, de modification des objectifs, de problème important rencontré ou d'abandon
- garantir le respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel, en particulier de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

L'organisme s'attachera plus précisément à informer les bénéficiaires de leurs droits en matière d'accès et de protection des données personnelles collectées dans le cadre de l'action qu'il mène au titre du présent recueil d'initiatives et devra recueillir leur accord quant à la communication qui pourrait être faite, auprès des partenaires de ladite action, de ces mêmes données.

## **2. Entrée/Sortie de l'action :**

Un bilan de situation au début et à la fin de l'action devra être réalisé en vue d'apporter des éléments relatifs à l'évolution de la personne, la résolution de ses difficultés, le développement de ses capacités, ainsi que les orientations définies pour la suite de son parcours (cf. conditions stipulées et tableaux joints aux fiches thématiques). Un point en cours d'action pourra être demandé.

### **DUREE DU CONVENTIONNEMENT**

Une convention de partenariat sera signée entre le département et l'opérateur sur une durée initiale d'un an.

Celle-ci pourra être renouvelée deux fois pour une durée identique sous conditions. La convention fixera la durée du partenariat ainsi que les modalités de son renouvellement le cas échéant. Le renouvellement s'effectuera sur la base d'une évaluation annuelle de la réalisation de l'action et sous réserve de crédits annuels disponibles.

### **MODALITES DE FINANCEMENT**

**Chaque action devra être réalisée avant le 31 décembre 2023.**

L'organisme présentera un budget prévisionnel de l'action équilibré en recettes et dépenses, par année civile. Les projets pourront présenter des co-financements ou financements croisés. Les actions seront financées par le Département de l'Aude dans la limite des crédits inscrits à son Budget au titre du PDI 2023. Pour certains projets, un concours du Fonds Social Européen au titre des programmes européens 2021-2027, sous réserve du PO national FSE 2021-2027, de la signature d'une subvention globale à compter de 2022, de l'appel à projet FSE 2022 qui sera lancé par le Département.

Le montant du financement du Département sera précisé dans la convention de partenariat. Il sera versé dans les conditions suivantes :

- un premier versement de 70% du montant total du financement sera versé au plus tard un mois après la date de la signature de la convention ;
- les modalités de versement du solde du montant du financement seront déterminées par la convention.

Pour certains financements, notamment ceux liés à un cofinancement FSE, le Département se réserve la possibilité de verser l'aide en une seule fois.

### **EVALUATION**

Les porteurs de projets seront amenés à fournir les indicateurs définis par le Département. Afin de recueillir ces indicateurs, le Département fournit un tableau commun à toutes actions avec des indicateurs quantitatifs, les indicateurs qualitatifs seront fournis lors des rapports d'activités. Ce tableau sera à envoyer au Département :

- Au 15 septembre 2023 pour un bilan du 1<sup>er</sup> semestre 2023
- Au 15 février 2024 pour le bilan de l'année 2023

Certaines fiches thématiques comprendront des indicateurs complémentaires.

Le Conseil départemental se réserve le droit de demander le tableau des participants à tout moment.

### **PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

- Un formulaire de demande et ses annexes, par action présentée, en référence aux fiches thématiques
- Un relevé d'identité bancaire ou postal
- Le budget prévisionnel annuel de l'action et le budget global annuel de la structure, équilibrés en recettes et en dépenses (tableau en annexe du formulaire), sous format PDF et tableur.
- Si renouvellement de l'action : le compte de résultats 2021 de l'action et le dernier rapport du commissaire aux comptes de la structure ; le bilan d'activité final 2021 de l'action et le bilan d'activité intermédiaire de l'action mise en œuvre en 2022
- La copie des derniers statuts déposés ou approuvés datés et signés (sauf si renouvellement de l'action et absence de changement des statuts)
- Le récépissé de déclaration en préfecture ou d'inscription au registre du commerce et des sociétés
- La composition du Conseil d'Administration
- L'organigramme complet de la structure ainsi que la répartition du personnel sur chaque action proposée par la structure dans le cadre du présent recueil d'initiatives (cf tableau en annexe des fiches thématiques)
- Les curriculum vitae des encadrants techniques et des intervenants
- La fiche action complétée, constituant une annexe du formulaire de demande (excepté pour la fiche thématique II-07 relative à l'IAE)
- Le Contrat d'engagement républicain renseigné et signé, un seul contrat par structure
- La convention RGPD : vous pouvez soit utiliser la convention existante dans votre structure, soit utiliser le modèle établi par le Conseil départemental. Une convention par action.

**Toutes les pièces demandées font partie intégrante du dossier de candidature. Elles doivent être transmises dûment remplies, datées et signées afin que le dossier soit considéré complet.**

**Tout dossier incomplet sera reconnu irrecevable.**

Nous attirons votre attention sur :

- la nécessité de présenter chaque action séparément à l'aide du formulaire et de ses annexes (1 action = 1 formulaire) ;
- la nécessaire cohérence des données de l'ensemble de votre dossier ;
- l'obligation de renseigner tous les items du formulaire et de joindre l'ensemble des pièces demandées.
- la nécessité de dater et de signer les documents lorsque sollicités.

En cas de demandes de financements au titre de plusieurs fiches thématiques, les partenaires sont invités à retourner un dossier pour chacune des actions présentées.

**Le dossier complet de candidature doit être envoyé avant :**

**Le 31 octobre 2022 à 17h00**

Le dossier peut être téléchargé à partir du site internet du Département :

<https://www.aude.fr/recueil-initiatives-2023>

**Le dossier dûment complété, daté et signé est à envoyer par voie postale et électronique :**

- Par voie postale, en un seul exemplaire original, en inscrivant sur votre enveloppe : « Candidature pour le recueil d'initiatives PDI 2023 »

Sont à adresser à :

Département de l'Aude  
Madame la Présidente du Conseil départemental  
**Service insertion**  
Allée Raymond Courrière  
11855 Carcassonne Cedex 9

**LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI**

- **Et** par courriel à l'adresse suivante : [sip@audefr](mailto:sip@audefr)

**Attention : les dossiers incomplets ne seront pas examinés et seront retournés au motif d'irrecevabilité.**

**Contacts :** [sip@audefr](mailto:sip@audefr) - 04.68.11.69.76

**CRITERES DE SELECTION**

Tous les projets recevables seront étudiés, notamment en fonction des critères suivants :

- la cohérence du projet avec la politique et les attentes du Département ;
- la connaissance du tissu social local du public bénéficiaire du Rsa et l'expérience correspondante ;
- la pertinence du projet : localisation géographique, méthodes et procédures d'intervention, outils pédagogiques et outils de suivi, plus-value par rapport au droit commun au regard du profil et des besoins des publics ciblés dans l'action proposée ;
- l'expérience des intervenants : compétences et qualifications, connaissance du public et du champ de l'insertion sociale et professionnelle, capacité à utiliser les ressources locales et participation aux réseaux existants ;
- les partenariats instaurés avec d'autres acteurs de l'accompagnement intervenant dans des champs de compétences complémentaires ainsi les modalités de mise en œuvre des interactions de ces partenariats ;
- le montant de la demande de financement et la recherche de cofinancements ;
- l'expérience dans le (les) champ(s) d'intervention ciblé par le présent recueil d'initiatives ;

- le degré du maillage territorial : les actions pouvant être temporaires, itinérantes, mutualisées avec des dispositifs existants, en particulier sur les secteurs ruraux ou peu pourvus en actions ;
- le caractère innovant des actions avec notamment l'utilisation des outils numériques pour favoriser l'aller-vers ;
- La capacité de l'organisme à soutenir économiquement et financièrement le projet proposé

Une attention particulière sera portée aux projets faisant l'objet d'un co-financement et/ou d'une mutualisation permettant la prise en charge simultanée des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ainsi que la mise en activité des bénéficiaires et les liens avec les acteurs économiques.

Des critères spécifiques à chaque thématique pourront également être pris en compte.

Les services instructeurs se réservent la possibilité de demander des précisions ou/et toute pièce complémentaire utile : par écrit, par téléphone ou lors d'une rencontre.

Les actions et leur financement feront l'objet d'un examen par la Commission permanente du Département de l'Aude, seule habilitée à valider ou non les projets.

## FICHES THEMATIQUES

### **Enjeu I : Fluidifier et renforcer l'accompagnement à l'insertion dès l'entrée dans le dispositif et tout au long du parcours des publics**

#### **Accompagnement dès l'entrée dans le dispositif et tout au long du parcours**

- Fiche N° I-01 : Action d'appui aux référents pour la prise en compte de la dimension santé dans l'accompagnement à l'insertion
- Fiche N° I-02 : L'autonomie des jeunes en insertion
- Fiche N° I-03 : Emergence du projet professionnel
- Fiche N° I-04 : Garantie d'activité départementale

### **Enjeu II : Diversifier l'offre d'insertion tout au long du parcours des publics bénéficiaires du RSA pour répondre à leurs besoins d'insertion socio-professionnel**

#### **Lever les freins sociaux périphériques de l'insertion**

- Fiche N°II-01 : Prévention des difficultés liées à la précarité et à la gestion budgétaire
- Fiche N°II-02 : Amélioration du bien-être et valorisation des compétences pour se mobiliser vers l'insertion

#### **Soutenir les parcours vers l'emploi**

- Fiche N°II-03 : Maîtrise des savoirs fondamentaux et des usages du numérique liés au travail
- Fiche N°II-04 : Conciliation vie personnelle/familiale et parcours vers l'emploi
- Fiche N°II-05 : Solutions pour la mobilité

#### **Mise en situation de travail tout au long du parcours**

- Fiche N°II-06 : Remobilisation à l'insertion par la mise en situation d'activité ou d'emploi
- Fiche N°II-07 : Insertion par l'Activité Economique (ETTI, EI, AI, ACI)
- Fiche N°II-08 : Soutien aux GEIQ
- Fiche N°II-09 : Autres types d'actions innovantes pour l'accès à l'emploi
- Fiche N°II-10 : Accompagnement dans l'emploi

#### **Faciliter l'accès à la formation**

- Fiche N°II-11 : Actions collectives de formation

#### **Accompagner la création d'entreprises**

- Fiche N°II-12 : Création, maintien et développement d'activité
- Fiche N°II-13 : Accès au financement solidaire pour la création et le développement des projets
- Fiche N°II-14 : Accompagnement à la création d'activité et d'emploi dans un cadre coopératif

#### **Rapprocher offre et demande d'emploi**

- Fiche N°II-15 : Rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi

**Enjeu I : Fluidifier et renforcer l'accompagnement à l'insertion  
dès l'entrée dans le dispositif et tout au long du parcours des publics**

Le Département souhaite garantir aux personnes en situation d'insertion, sur l'ensemble du territoire, l'accès effectif à l'accompagnement au parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Les projets s'inscrivant dans cet enjeu viseront à garantir l'accueil et l'identification des objectifs adaptés aux capacités du bénéficiaire du Rsa ayant obligation d'insertion et aux réalités de territoire, à coordonner son accompagnement personnalisé en vue de son insertion sociale et professionnelle, à apporter un appui technique aux référents pour l'accompagnement des personnes confrontées à des problèmes spécifiques. Les projets viseront en outre à proposer des pratiques d'accompagnement partagé pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours d'insertion.

## FICHE THEMATIQUE N°I-01

### ACTION D'APPUI AUX REFERENTS POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION SANTE DANS L'ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION

#### OBJECTIFS GENERAUX

En 2019, 38% des audois ont renoncé aux soins, volontairement ou pas. Les difficultés de santé, qu'elles soient exprimées ou pas, constituent un obstacle majeur à l'insertion.

La problématique se pose en termes d'accès à l'offre de soins, en lien notamment avec la difficulté d'utilisation du numérique, de non prise en compte des enjeux liés à un bon état de santé, de conduites à risque, addictions, mais aussi de déni des difficultés de santé, de mal être et de souffrance psychique liés à la précarité.

Les actions proposées viseront à intégrer la dimension santé dans la construction et la mise en œuvre du parcours d'insertion.

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Sensibiliser les référents et acteurs de l'insertion à l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés de santé</b>	Former et outiller les référents uniques et les opérateurs d'insertion : <ul style="list-style-type: none"><li>• Au repérage et la compréhension des problématiques de santé, en particulier des signes et conséquences des problèmes de santé psychique et addictions,</li><li>• A la prise en compte de la dimension santé dans l'accompagnement à l'insertion,</li></ul> Faciliter la mise en réseau avec les actions et acteurs mobilisables
<b>Soutenir les référents en charge de l'accompagnement des personnes confrontée à des difficultés de santé ou en souffrance psychique</b>	Apporter un appui technique aux référents pour : <ul style="list-style-type: none"><li>• Aider la personne à construire un projet d'insertion socioprofessionnelle intégrant ses difficultés de santé, et son rapport à la santé</li><li>• Prévenir et gérer les situations de crise,</li><li>• Développer le travail en partenariat afin de faciliter l'accès aux soins.</li></ul>
<b>Intervenir en relai des référents pour l'accompagnement des personnes</b>	Dans la perspective de construction et de mise en œuvre du parcours d'insertion sociale et professionnelle et en lien avec le référent : <ul style="list-style-type: none"><li>• Recenser avec la personne ses difficultés de santé et analyser leur impact sur son parcours d'insertion sociale et professionnelle,</li><li>• Travailler sur le rapport à la santé, contribuer à la construction parcours d'insertion,</li><li>• Amener la personne à engager des démarches pour surmonter/résoudre ses difficultés de santé,</li><li>• Soutenir la personne dans la mise en œuvre de son parcours de soins.</li></ul>

<b>Prendre en compte la souffrance psychosociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter une aide adaptée au bénéficiaire confronté à une situation de mal-être,</li> <li>• Permettre au bénéficiaire de transformer son regard sur lui-même, de réviser et de recréer son image en mettant en valeur ses atouts,</li> <li>• Améliorer son développement personnel.</li> </ul>
--	---

### **PUBLIC CIBLE**

- Professionnel de l'accompagnement à l'insertion
- Personnes bénéficiaires du RSA et jeune majeur en accompagnement

## FICHE THEMATIQUE N° I-02

### **AUTONOMIE DES JEUNES EN INSERTION**

#### **OBJECTIFS GENERAUX**

Accompagner et permettre l'accès à l'autonomie  
Préparer l'entrée dans la vie active  
Co-construire un projet d'insertion professionnelle

#### **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

<b>Accompagner l'insertion des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener le jeune à acquérir une capacité d'initiatives et d'action pour son projet professionnel</li> <li>• Permettre l'accès à des formations, à des dispositifs dédiés, à l'offre du programme départemental d'insertion</li> <li>• Développer son réseau professionnel</li> <li>• Faciliter les passerelles vers le monde de l'entreprise</li> <li>• Mettre en place un accompagnement personnalisé et adapté</li> <li>• Favoriser une prise en charge globale pour la levée de l'ensemble des freins à l'emploi</li> </ul>
---	--

### **PUBLIC CIBLE**

- Les jeunes bénéficiaires du Rsa, parents ou non, en difficulté d'insertion professionnelle dont ceux suivis par un référent Rsa, sans emploi, ni formation.
- Les jeunes majeurs sans parcours d'insertion à la suite de la prise en charge ASE.

## EMERGENCE DU PROJET PROFESSIONNEL

### OBJECTIFS GENERAUX

Cette action est un véritable levier pour la reprise de confiance en soi, l'identification des compétences acquises. Elle doit permettre à la personne de faire un bilan sur ce qu'elle a acquis comme compétences professionnelles et/ou savoir-être professionnel.

Cette action de sensibilisation à l'emploi doit se faire en lien avec le référent RSA, qui, lui, aura en charge la levée des freins sociaux, dans une logique d'accompagnement partagé. Par ailleurs les actions proposées devront être construites en pensant l'action comme une étape de sensibilisation vers l'emploi dans le parcours de la personne, permettant ensuite d'intégrer des actions plus renforcées, telles que la garantie d'activité départementale.

Si cette action doit essentiellement être menée de manière individuelle avec la personne, des ateliers collectifs peuvent être proposés. La durée du parcours devra être de 12 mois maximum (6 mois reconductible une fois). Le renouvellement devra être argumenté.

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Faire émerger un projet professionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Analyser les motivations, aptitudes, compétences personnelles et professionnelles, les freins et obstacles à lever afin de préparer la formalisation du parcours d'insertion des bénéficiaires</li><li>• Les aider à vérifier la faisabilité d'un projet déjà existant</li><li>• Faire émerger au moins deux pistes de projets professionnels et vérifier leur faisabilité</li><li>• Définir ensemble le plan d'action correspondant</li></ul>
--	--

### PUBLIC CIBLE

Bénéficiaires du RSA ayant obligation d'insertion

Objectifs quantitatifs à titre indicatif :

- Carcassonnais et Narbonnais : accompagnement de 70 à 120 bénéficiaires par territoire
- Corbières-Minervois, Haute Vallée de l'Aude et du Lauragais : accompagnement de 50 à 90 bénéficiaires par territoire.

Le Département se réserve la possibilité de revoir ces objectifs quantitatifs en concertation avec les opérateurs et avant établissement de la convention de partenariat.

## GARANTIE D'ACTIVITE DEPARTEMENTALE

### OBJECTIFS GENERAUX

La garantie d'activité départementale est une modalité d'accompagnement renforcée et partagée entre un référent RSA et un ou plusieurs partenaires en charge d'actions d'accompagnement à l'emploi.

Le référent RSA désigné par le Département aura la charge de la levée des freins sociaux et de la coordination du parcours, tel que prévu dans le référentiel de l'accompagnement. Les actions qui relèveront de cette fiche thématique devront proposer un accompagnement renforcé :

- dans une perspective d'insertion professionnelle avec une mise en situation systématique d'activité, d'emploi ou de formation
- adapté au projet d'insertion et au degré d'éloignement de l'emploi de la personne

Des points d'étapes devront être réalisés tous les 2 mois minimum avec le référent RSA afin de s'assurer d'être en adéquation avec le CER établi et le faire évoluer si besoin. Si cette action demande à être menée essentiellement de manière individuelle avec la personne, des ateliers collectifs peuvent être proposés. La durée du parcours devra être de 12 mois maximum (6 mois reconductible une fois). Le renouvellement devra être argumenté.

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<p><b>Reprendre confiance en soi en travaillant sur son projet professionnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître le monde du travail</li> <li>• Identifier les étapes du projet</li> <li>• Maîtriser les techniques de recherches d'emploi : CV, lettre de motivation, entretien d'embauche, préparation à des journées de recrutement (TAF, jobdating)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer aux actions du département et de ses partenaires sur les sensibilisations métiers</li> <li>• Définir le plan d'action correspondant</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Effectuer des mises en situation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des PMSMP</li> <li>• Effectuer des mises à disposition IAE</li> <li>• Visiter des plateaux techniques</li> <li>• Participer à des jobdating</li> </ul>
<p><b>Proposer des parcours spécifiques dans les filières en tension</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La restauration</li> <li>• L'hébergement touristique</li> <li>• Le bâtiment et travaux publics</li> <li>• Le secteur agricole</li> <li>• L'aide à domicile, l'aide aux personnes</li> </ul>

### PUBLIC CIBLE

Bénéficiaires du RSA ayant obligation d'insertion

*Le Département se réserve la possibilité de revoir ces objectifs quantitatifs en concertation avec les opérateurs et avant établissement de la convention de partenariat.*

**Enjeu II : Diversifier l'offre d'insertion tout au long du parcours des publics bénéficiaires du RSA pour répondre à leurs besoins d'insertion socio-professionnel**

La précarité et l'éloignement durable de toute forme d'activité accentuent les difficultés à s'inscrire dans une logique de parcours vers l'emploi.

La résolution de freins sociaux à l'insertion (santé, accès aux droits, budget, rôle parental), l'amélioration de l'estime de soi et de la confiance personnelle consolident les parcours mis en œuvre et participent à répondre à leurs besoins d'insertion sociale. La participation à la vie sociale et citoyenne, à des activités valorisantes concourent en outre au bien être des personnes et à leur insertion sociale.

Les périodes de mise en situation de travail ou d'activité tout au long du parcours permettent aux personnes de prendre conscience des freins et des compétences à acquérir. Ces périodes constituent par ailleurs un support efficace qui favorise la dynamique d'insertion professionnelle et la valorisation des compétences.

Faciliter l'accès à la formation ou à la qualification dans les parcours d'insertion, dans une logique d'accès à l'emploi, constitue également un levier pour favoriser l'enclenchement d'une dynamique d'insertion et faire naître l'intérêt pour l'acquisition de nouvelles compétences et l'enclenchement d'un parcours de formation.

Enfin, la création d'une activité représente une alternative à l'accès à un emploi salarié. Aussi, le Département fait-il le choix d'accompagner et de favoriser l'accès aux dispositifs de financement solidaires aux personnes bénéficiaires du Rsa qui s'engagent dans leur projet de création dans une perspective de sortie du dispositif Rsa.

Les projets s'inscrivant dans l'enjeu II viseront ainsi à permettre au public bénéficiaire du Rsa d'enclencher une dynamique de parcours d'insertion sociale et socioprofessionnelle, de sécuriser les moyens matériels et organisationnels, de construire des parcours progressifs d'accès à l'emploi, d'acquérir ou renforcer des compétences et des savoirs adaptés aux attentes des employeurs, et enfin de soutenir la dynamique des bénéficiaires du Rsa dans leur projet de création ou de développement de leur entreprise.

## FICHE THEMATIQUE N° II-01

### PREVENTION DES DIFFICULTES LIEES A LA PRECARITE, DE GESTION BUDGETAIRE

#### OBJECTIFS GENERAUX

Assurer l'appui aux situations de surendettement  
Lever les freins budgétaires  
Améliorer la capacité d'autonomie budgétaire des bénéficiaires

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Amener à l'autonomie dans la vie quotidienne</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer la capacité d'autonomie des bénéficiaires ainsi que leurs savoir-faire dans les domaines de la vie quotidienne</li><li>• Amener la personne à s'approprier son environnement afin qu'elle puisse solliciter les structures adaptées</li><li>• Informer, expliquer, déchiffrer les codes et cadres réglementaires de la vie quotidienne</li></ul>
<b>Améliorer la capacité à assurer la gestion budgétaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mieux appréhender les modes de consommation</li><li>• Lever les freins liés aux problématiques de surendettement</li><li>• Assurer un appui juridico-administratif pour entreprendre les démarches adaptées</li><li>• Sécuriser la situation financière du bénéficiaire</li></ul>

#### PUBLIC CIBLE

- Bénéficiaires du Rsa

---

## FICHE THEMATIQUE N° II-02

### AMELIORATION DU BIEN-ETRE ET VALORISATION DES COMPETENCES POUR SE MOBILISER VERS L'INSERTION

#### OBJECTIFS GENERAUX

Restaurer l'estime de soi de la personne  
Améliorer la confiance personnelle  
Aider le bénéficiaire à s'inscrire dans les processus de socialisation  
Enclencher ou poursuivre une dynamique de parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Participer à l'environnement social et à la vie sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Valoriser les compétences de la personne en dehors de la cellule familiale</li><li>• S'adapter à son lieu de vie, à son quartier</li><li>• Développer son réseau social, faciliter l'inclusion</li><li>• Participer à des activités génératrices de socialisation</li></ul>
<b>Prendre/reprendre confiance en soi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apporter une aide adaptée au bénéficiaire confronté à une situation de mal-être</li><li>• Permettre au bénéficiaire de transformer son regard sur lui-même, de réviser et de recréer son image en mettant en valeur ses atouts</li><li>• Améliorer le développement personnel du public cible</li></ul>

## PUBLIC CIBLE

- Bénéficiaires du Rsa
- Jeunes en contrat jeune majeur

---

## FICHE THEMATIQUE N° II-03

### MAITRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX LIES AU TRAVAIL ET AU NUMERIQUE

#### OBJECTIFS GENERAUX

Soutenir les parcours vers l'emploi  
Favoriser l'accès aux dispositifs d'insertion dont ceux de l'IAE  
Acquérir ou développer les savoirs et compétences de base liés au travail  
Maîtriser l'usage des outils numériques

#### THEMATIQUES ABORDEES/ OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Maîtriser le socle de compétences et savoirs liés au travail</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Effectuer un diagnostic linguistique et orienter vers des actions existantes</li><li>• Acquérir les compétences socles pour favoriser l'entrée en formation en IAE</li></ul>
<b>Lutter contre l'illectronisme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Savoir utiliser les techniques informatiques élémentaires et la communication numérique</li><li>• Maîtriser les outils de recherche d'emploi à partir de supports numériques différents (ordinateur, smartphone, applications, sites institutionnels)</li><li>• Acquérir l'autonomie dans l'utilisation des supports numériques pour l'accès aux droits fondamentaux</li><li>• Prévenir des risques et des limites d'Internet</li></ul>

## PUBLIC CIBLE

Les bénéficiaires du RSA avec obligation d'insertion

## FICHE THEMATIQUE N° II-04

### CONCILIATION VIE PERSONNELLE/FAMILIALE ET PARCOURS VERS L'EMPLOI

#### OBJECTIFS GENERAUX

Lever les freins organisationnels vers l'emploi  
Permettre une organisation conciliant vie personnelle et parcours d'insertion  
Mobiliser les ressources du territoire (modes de garde adaptée, mobilité, scolarité,...)  
Faire émerger une offre de garde des enfants adaptées aux besoins des personnes en insertion

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Mieux gérer le quotidien pour réussir son insertion professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier les ressources du foyer permettant de concilier vie personnelle/familiale et parcours vers l'emploi</li><li>• Améliorer l'autonomie dans la gestion de la vie quotidienne</li><li>• Rechercher et solliciter les modes de garde adaptée</li><li>• Co-élaborer une organisation familiale/personnelle permettant les démarches d'insertion vers l'emploi</li><li>• Lever les freins éducatifs liés à l'insertion professionnelle</li><li>• Faciliter la disponibilité, organiser les déplacements</li></ul>
--	---

#### PUBLIC CIBLE

- Bénéficiaires du Rsa

---

## FICHE THEMATIQUE N° II-05

### SOLUTIONS DE MOBILITE

#### OBJECTIFS GENERAUX

Soutenir les parcours vers l'emploi  
Favoriser l'autonomie à la mobilité des personnes en insertion  
Mettre en place des solutions facilitant la mobilité durable  
Faciliter le maintien ou le retour à la mobilité

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Amener les personnes à l'autonomie à la mobilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner le bénéficiaire tout au long de son parcours pour permettre son autonomie à la mobilité</li><li>• Favoriser l'accès et la connaissance des offres de mobilité du territoire permettant à la personne d'organiser ses déplacements</li><li>• Faciliter l'accès aux solutions financières pour lever les freins à la mobilité</li></ul>
---	---

<b>Mettre en place des solutions de mobilité durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des réponses adaptées aux contraintes de mobilité des bénéficiaires</li> <li>• Promouvoir les solutions alternatives à la mobilité (covoiturage, vélo, ...)</li> <li>• Proposer des solutions matérielles et techniques</li> </ul>
--	--

### **PUBLIC CIBLE**

- Bénéficiaires du Rsa

### FICHE THEMATIQUE N° II-06

### **MOBILISATION PAR LA MISE EN SITUATION D'ACTIVITÉ OU D'EMPLOI**

#### **OBJECTIFS GENERAUX**

- Mettre en situation de travail tout au long du parcours
- Remobiliser la personne pour son projet d'insertion
- Préparer l'accès aux dispositifs d'insertion de l'IAE
- Favoriser l'apprentissage des savoirs être et des savoirs faire par l'expérience
- Expérimenter le travail en condition d'emploi
- Soutenir ou faire émerger un projet d'insertion professionnelle

#### **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

<b>Remobiliser par la mise en situation d'activité ou d'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remobiliser et ré-entraîner au travail</li> <li>• Evaluer des aptitudes et des freins à l'emploi</li> <li>• Réapprendre les règles minimales nécessaires à une intégration professionnelle</li> <li>• Développer ou retrouver l'estime de soi favorisant la poursuite du parcours vers l'IAE</li> <li>• Savoir maîtriser les gestes et postures de base, et respecter des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires</li> <li>• Adopter les comportements professionnels permettant le travail en équipe</li> <li>• Engager des démarches vers l'insertion professionnelle</li> </ul>
--	---

### **PUBLIC CIBLE**

- Les bénéficiaires du Rsa

**INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

**OBJECTIFS GENERAUX**

Définir un projet professionnel  
 Acquérir ou compléter des compétences professionnelles – se former  
 Accéder ou se maintenir dans l'emploi (hors IAE)

**CONDITIONS PARTICULIERES**

Agrément IAE délivré par la DDETSPP pour les structures porteuses de projet et par la plateforme inclusion pour les participants.

**OBJECTIFS OPERATIONNELS**

<b>Chantiers d'insertion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre disponible pour une démarche professionnelle</li> <li>• Acquérir des compétences de base</li> <li>• Engager des actions vers l'emploi</li> <li>• Formaliser, évaluer, tester et valider un projet professionnel adapté</li> <li>• Réorienter un projet professionnel</li> <li>• Acquérir, réactualiser ou compléter des compétences techniques ou transversales (savoirs et savoir-faire)</li> <li>• Adopter des comportements de travail adaptés (savoir-être)</li> <li>• Répertorier les savoir-faire professionnels acquis et transférables</li> <li>• Accéder à un emploi hors IAE</li> </ul>
<b>Associations intermédiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formaliser, évaluer, tester et valider un projet professionnel adapté</li> <li>• Réorienter un projet professionnel</li> <li>• Acquérir, réactualiser ou compléter des compétences techniques ou transversales (savoirs et savoir-faire)</li> <li>• Adopter des comportements de travail adaptés (savoir-être)</li> <li>• Accéder à un emploi hors IAE</li> <li>• Augmenter ses heures de travail</li> <li>• Répertorier les savoir-faire professionnels acquis et transférables</li> </ul>
<b>Entreprises d'insertion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formaliser, évaluer, tester et valider un projet professionnel adapté</li> <li>• Acquérir, réactualiser ou compléter des compétences techniques ou transversales (savoirs et savoir-faire)</li> <li>• Adopter des comportements de travail adaptés (savoir-être)</li> <li>• Répertorier les savoir-faire professionnels acquis et transférables</li> <li>• Accéder à un emploi hors IAE</li> </ul>
<b>ETTI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accéder à un emploi hors IAE</li> <li>• Consolider son expérience professionnelle</li> <li>• Adopter des comportements de travail adaptés (savoir-être)</li> <li>• Confirmer et valider son projet professionnel</li> <li>• Finaliser son parcours d'insertion à travers des mises à dispositions dans le secteur marchand.</li> </ul>

**Mise en œuvre : les structures de l'IAE ont la particularité d'offrir une mise en situation de travail avec un encadrement et un accompagnement spécifique.**

**>Pour les chantiers d'insertion :**

Les chantiers d'insertion recrutent des personnes éloignées de l'emploi ayant engagé ou engageant une ou des démarches d'insertion professionnelle. Un CDD de 4 à 24 mois à 26 heures hebdomadaires est conclu dans le cadre d'un CDD d'insertion (renouvellement possible selon la situation du salarié jusqu'à 24 mois). L'action comporte des temps d'entretiens individuels, de relations avec les différents partenaires, notamment ceux chargés du suivi médico-social et les acteurs économiques locaux. L'accompagnateur peut aussi organiser des modules de formation, en lien avec le Lieu Ressource Insertion notamment.

**>Pour les AI**

Recrutement de personnes privées d'emploi pour une mise à disposition, à titre onéreux, auprès d'employeurs (particuliers, entreprises, collectivités ou associations notamment) pour un nombre d'heures limité. Les heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, sont assorties d'un dispositif de formation et d'accompagnement personnalisé tout au long des mises à disposition pour soutenir la dynamique d'insertion professionnelle, engager une démarche de qualification qui permettront ultérieurement l'accès à un emploi en milieu ordinaire.

**>Pour les EI**

Recrutement de personnes en insertion, en CDDI. Les heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, sont assorties d'un dispositif d'accompagnement personnalisé. Cet accompagnement comporte des temps d'entretien individuel, de relations avec les différents partenaires chargés de la formation, de l'emploi et les acteurs économiques locaux. L'accompagnateur peut aussi organiser des modules collectifs de formation.

**>Pour les ETTI**

Recrutement de personnes en insertion. Les heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, sont assorties d'un dispositif d'accompagnement personnalisé. Cet accompagnement comporte des temps d'entretiens individuels, de relations avec les différents partenaires chargés de la formation, de l'emploi et les acteurs économiques locaux. L'accompagnateur peut aussi organiser des modules collectifs de formation.

**PUBLIC CIBLE**

- Bénéficiaires du RSA
- Bénéficiaires de tous les autres minimas sociaux
- Demandeurs d'emploi de longue durée
- Travailleurs reconnus handicapés
- Jeunes de moins de 26 ans en accompagnement

**DUREE DU PARCOURS**

Doit être inférieure ou égale à la durée maximale de l'agrément IAE, soit 24 mois.

## DUREE DE L'ACTION

- Selon l'agrément délivré par la DDETSPP à la structure porteuse de l'action.
- Possibilité de conventionnement pluriannuel de 1 à 3 ans dans la limite des évaluations annuelles.

## MODALITES DE RENOUELEMENT

- Sur la base d'une évaluation annuelle sous réserve des crédits annuels disponibles
- Le financement des années N+1 et N+2 sera déterminé selon l'instruction de la demande annuelle.

## FINANCEMENT

Le financement des opérations pourra être assuré, selon les enveloppes disponibles, par :

- La direction départementale de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des populations de l'Aude (DDETSPP11) au titre :
  - de l'aide au poste ;
  - du fonds départemental d'insertion en cas d'enveloppe disponible
- du Département de l'Aude au titre de :
  - l'aide au poste concernant les bénéficiaires du RSA en référence socioprofessionnelle (ayant obligation d'insertion au moment de l'entrée en ACI) en ACI prévu(s) par le second volet de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relatif à l'IAE ;
  - l'aide attribuée par le Département aux SIAE relative à l'encadrement, l'accompagnement socioprofessionnel et le fonctionnement des SIAE
  - Les projets d'insertion socio-professionnelle pourront également solliciter, en complément de ce recueil d'initiatives PDI, le concours du Fonds Social Européen au titre des programmes européens 2021-2027, sous réserve du PO national FSE 2021-2027, de la signature d'une subvention globale et de l'appel à projet FSE+ 2022 qui sera lancé par le Département.

## INDICATEURS D'EVALUATION

<u>Type indicateur</u>	<u>Indicateur</u>
<b>Eclairage</b>	Nombre de lettres d'orientation reçues et retournées au référent avec le bilan
	Caractéristiques des salariés en insertion embauchés au cours de la période couverte (IAE2.0 de l'ASP)
	Caractéristiques des salariés en insertion ayant travaillé dans la structure au cours de la période couverte (IAE2.0 de l'ASP)
	Statistiques LEA et bilan
<b>Résultat</b>	Nombre de personnes accompagnées, dont les habitants QPV, les bénéficiaires du RSA, les femmes, et les jeunes majeurs accompagnés
	Détail des sorties (IAE2.0 de l'ASP)

Ces données seront issues de l'extranet IAE2.0 de l'Agence des Services et de paiement, cet extranet devant **IMPERATIVEMENT** être complété au fil de l'eau par les structures agréées par la DDETSPP.

**FICHE THEMATIQUE N°II-08**  
**SOUTIEN AUX GEIQ**

**OBJECTIFS GENERAUX**

Acquérir ou compléter des compétences professionnelles  
Se former  
Accéder ou se maintenir dans l'emploi

**OBJECTIFS OPERATIONNELS**

<b>Acquérir ou compléter des compétences professionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acquérir, réactualiser ou compléter des compétences techniques ou transversales (savoirs et savoir-faire)</li><li>• Adopter des comportements de travail adaptés (savoir-être)</li></ul>
<b>Se former</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accéder à une formation pré qualifiante ou qualifiante et/ou diplômante, l'effectuer en totalité et obtenir un titre professionnel ou un diplôme</li></ul>
<b>Accéder à l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accéder à un emploi en alternance</li><li>• Accéder à un emploi pérenne à l'issue de l'accompagnement</li></ul>

**PUBLIC CIBLE**

**Public déjà engagé dans un parcours d'insertion professionnelle, et potentiellement en situation d'emploi ou de formation**

- Bénéficiaires du RSA
- Bénéficiaires de tous les autres minimas sociaux
- Demandeurs d'emploi de longue durée
- Travailleurs reconnus handicapés
- Jeunes de moins de 26 ans en accompagnement

**ACTIONS INNOVANTES D'ACCES À L'EMPLOI**

**OBJECTIFS GENERAUX**

Acquérir ou compléter des compétences professionnelles permettant de faciliter l'accès à l'emploi  
Connaître le marché du travail

**OBJECTIFS OPERATIONNELS**

<b>Acquérir ou compléter des compétences professionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acquérir, réactualiser ou compléter des compétences notamment transversales afin de faciliter l'accès dans l'emploi ou l'activité</li></ul>
<b>Aborder de manière innovante le marché du travail</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Proposer des actions d'accès à l'emploi différenciantes et innovantes</li><li>• Proposer un parcours de retour à l'emploi</li></ul>
<b>Permettre l'accès à l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer des actions de découverte de métiers et en particulier de métiers en tension dans l'Aude</li><li>• Préparer la participation des personnes en insertion aux évènements et salons pour l'emploi et la formation.</li></ul>

**PUBLIC CIBLE**

- Bénéficiaires du RSA
- Jeunes en contrat jeune majeur

## FICHE THEMATIQUE N°II-10

### ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

#### OBJECTIFS GENERAUX

Maintenir dans l'emploi  
Lever les freins à un emploi pérenne

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Acquérir des compétences professionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vérifier l'acquisition des compétences prévues dans le contrat de travail</li></ul>
<b>Lever les freins à l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vérifier la levée de freins périphériques à la reprise d'emploi</li></ul>
<b>Accéder ou se maintenir dans l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maintenir dans l'emploi : diminuer les ruptures prématurées en cours de contrat (en levant dès qu'ils se révèlent les freins à l'intégration durable)</li><li>• Préparer, avant l'issue du contrat aidé, l'accès à un autre emploi lorsque l'emploi ne pourra pas être pérennisé</li><li>• Permettre quand l'employeur peut l'envisager les conditions d'une pérennisation du poste.</li><li>• Maintenir dans l'activité agricole</li></ul>

#### PUBLIC CIBLE

- Bénéficiaires du RSA titulaires d'un contrat aidé (hors IAE) agréé par le Département de l'Aude. Cet accompagnement sera mentionné dans le document Cerfa correspondant au contrat aidé.
- Bénéficiaires du RSA exploitants agricoles en difficulté.

#### DUREE DE L'ACTION

- 12 mois
- pour un contrat aidé : durée du contrat aidé prolongée de 3 mois après son issue.

## FICHE THEMATIQUE N°II-11

### ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION

#### OBJECTIFS GENERAUX

Acquérir des compétences professionnelles  
Accéder à une formation

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Se former</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accéder à une formation pré qualifiante ou qualifiante et/ou diplômante, l'effectuer en totalité et acquérir le titre correspondant</li><li>• Accéder à une action prévoyant un accompagnement visant à permettre d'acquérir, réactualiser ou compléter des compétences techniques ou transversales (savoirs, savoir-faire, savoir-être) et valider un titre ou une reconnaissance professionnelle.</li></ul>
------------------	---

#### PUBLIC CIBLE

- Bénéficiaires du RSA
- Jeunes de moins de 26 ans en situation de handicap ou en contrat jeune majeur

## FICHE THEMATIQUE N°II-12

### CREATION, MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE

#### OBJECTIFS GENERAUX

Créer, maintenir et développer son activité

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Elaborer un projet de création d'entreprise et le mettre en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vérifier la faisabilité du projet,</li><li>• Accompagner la réorientation du projet,</li><li>• Accompagner le porteur de projet jusqu'à la création de l'entreprise / activité : montage technique, étude juridique et fiscale, structuration financière et outils de communication.</li></ul>
<b>Accompagner l'entrepreneur dans les 3 ans suivant la création de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sécuriser le parcours professionnel de l'entrepreneur,</li><li>• Consolider le développement de l'activité,</li><li>• Aider à la réorientation professionnelle si l'entreprise ne parvient pas à se développer.</li></ul>
<b>Expertiser une activité indépendante</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elaborer avec le travailleur indépendant le diagnostic économique de son activité,</li><li>• Définir avec la personne le plan d'action pour développer, réorienter, diversifier ou cesser l'activité,</li><li>• Accompagner l'entrepreneur indépendant dans la mise en œuvre du plan d'action.</li></ul>

*Une attention particulière sera portée aux actions favorisant des projets collectifs*

#### PUBLIC CIBLE

- Bénéficiaires du RSA en référence socioprofessionnelle, engagés dans une démarche d'insertion, ayant créé ou ayant le projet de créer leur activité et orientés par leur référent.

Cette action vient en complémentarité des dispositifs de droit commun existants (outils des Chambres Consulaires, de Pôle Emploi, de la Région ou d'autres institutions) pour répondre aux besoins d'un public nécessitant un accompagnement renforcé et personnalisé.

#### DUREE DU PARCOURS

L'accompagnement en amont de la création ne devra généralement pas excéder 12 mois. Le suivi post-crédation n'excédera pas 3 ans.

## INDICATEURS D'EVALUATION

<u>Type indicateur</u>	<u>Indicateur</u>
<b>Eclairage</b>	Nombre de changements de projet,
	Profil des personnes accompagnées et problématiques identifiées
<b>Activité</b>	Nombre d'entretiens réalisés, nombre moyen d'entretien par personne, nombre d'heures d'accompagnement par personne, à chaque étape pour chaque personne accompagnée
	Nombre et nature des actions proposées
	Axes et modalités de partenariat développés
<b>Résultat</b>	Nombre de personnes accompagnées dans l'action, dont les habitants des quartiers de la politique de la ville, les bénéficiaires du Rsa, les femmes, les jeunes (<30 ans), les jeunes majeurs (18-21 ans), par type d'accompagnement (vérification faisabilité du projet, accompagnement à la création, accompagnement post création, expertise de l'activité indépendante et accompagnement des travailleurs indépendants BRSA)
	Nombre d'arrêts prématurés du suivi
	Nombre d'entreprise créées, par nature d'activité et par statut d'entreprise
	Nombre d'entreprises consolidées à 12, 24 et 36 mois, par nature d'activité et par statut d'entreprise.

Un bilan qualitatif devra être fourni en fin d'action : Présentation et analyse des actions d'accompagnement mises en œuvre, des axes de partenariat développés, des résultats obtenus en terme de création d'entreprise, de consolidation d'activité, de réorientation de projet.

## FICHE THEMATIQUE N°II-13

### PERMETTRE L'ACCES AU FINANCEMENT SOLIDAIRE POUR LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS

#### OBJECTIFS GENERAUX

Aider les personnes éloignées du monde du travail et du système bancaire à créer ou à développer leur entreprise grâce au microcrédit (pas d'accès au crédit bancaire)  
Soutenir la création ou le développement d'entreprises ou d'activités dans le secteur de l'ESS

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Créer ou développer une activité - créer un pont qui relie les bénéficiaires du RSA aux banques, se réinsérer dans les circuits économiques classiques (accès au crédit bancaire).</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner les bénéficiaires en insertion à la concrétisation de leur insertion professionnelle ;</li><li>• Soutenir les initiatives d'insertion économique par la mobilisation de moyens financiers techniques et humains ;</li><li>• Combler les besoins non couverts par le milieu bancaire en recherchant un effet démultiplicateur sur celui-ci.</li></ul>
---	--

#### PUBLIC CIBLE

Les personnes bénéficiaires du RSA en référence socioprofessionnelle, engagées dans une démarche d'insertion, ayant créé ou ayant le projet de créer leur entreprise/activité. Les structures de l'Economie sociale et solidaires ayant besoin de recourir au financement solidaire pour créer un projet, maintenir ou développer une activité créatrice d'emploi sur le territoire.

#### INDICATEURS D'EVALUATION

<u>Type indicateur</u>	<u>Indicateur</u>
<b>Eclairage</b>	Profil des personnes accompagnées et problématiques identifiées
<b>Activité</b>	Nombre de personnes orientées vers l'action, par prescripteur, dont les bénéficiaires du Rsa
<b>Résultat</b>	Nombre de personnes accompagnées, dont les habitants QPV, les bénéficiaires du RSA, les femmes, et les jeunes majeurs accompagnés et les montants de financement accordés
	Montant des financements accordés par public cible
	Impact de l'action sur le parcours des personnes et/ou structures et sur leur activité créée

## FICHE THEMATIQUE N°II-14

### ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'ACTIVITE ET D'EMPLOI DANS UN CADRE COOPÉRATIF

#### OBJECTIFS GENERAUX

Créer, maintenir et développer son activité

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Vérifier la faisabilité du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Découverte des aptitudes et compétences nécessaires à l'entrepreneuriat</li><li>- Vérification par le biais de la coopérative de la faisabilité économique du projet</li><li>- Faire le deuil de son activité ou se réorienter</li></ul>
<b>Consolider, pérenniser une activité, son entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- S'exercer et se former à son métier dans un cadre collectif sécurisant</li><li>- Mutualisation des outils juridiques, comptables et de communication</li></ul>

#### PUBLIC CIBLE

- Bénéficiaires du RSA en référence socioprofessionnelle, engagés dans une démarche d'insertion, ayant créé ou ayant le projet de créer leur activité et orientés par leur référent.

*Cette action vient en complémentarité des dispositifs de droit commun existants (outils des Chambres Consulaires, de Pôle Emploi, de la Région ou d'autres institutions), des opérateurs d'accompagnement à la création généralistes ou spécialisés tout en offrant une alternative moins risquée à la création d'activité classique.*

#### INDICATEURS D'EVALUATION

<u>Type indicateur</u>	<u>Indicateur</u>
<b>Eclairage</b>	Nombre de salariés permanents en ETP dont BRSA
	Chiffre d'affaires (CA) global généré par les entrepreneurs salariés, sous contrat CAPE et associés, part d'autofinancement de la CAE
<b>Activité</b>	Nombre de personnes orientées vers l'action, par prescripteur, dont les bénéficiaires du Rsa
	Axes et modalités de partenariats développés
<b>Résultat</b>	Nombre de personnes accompagnées, dont les habitants QPV, les bénéficiaires du RSA, les femmes, et les jeunes majeurs accompagnés et les montants de financement accordés
	Nombre d'entrepreneurs salariés qui sortent de la CAE pour créer leur activité

	Nombre de personnes sous contrat CAPE ou similaire : CA moyen, marge brute, résultat d'exploitation moyen <sup>3</sup> , répartition par secteur d'activité, sorties positives, durée moyenne d'accompagnement avant la sortie
	Nombre d'entrepreneurs salariés (ES) : durée d'accompagnement ante ES, CA moyen, marge brute, résultat d'exploitation moyen, répartition par secteur d'activité, sorties positives
	Nombre d'entrepreneurs associés (EA) : proportion d'ES qui deviennent associés, ancienneté dans la CAE, CA moyen, marge brute, résultat d'exploitation moyen, répartition par secteur d'activité

---

<sup>3</sup> ➤ Chiffre d'affaires moyen (idem pour la marge brute et le résultat d'exploitation) des entrepreneurs qui sont entrés durant l'année n (quel que soit le moment de l'entrée)

➤ Chiffre d'affaires moyen (idem pour la marge brute et le résultat d'exploitation) des entrepreneurs qui sont entrés durant l'année n-1

➤ Chiffre d'affaires moyen (idem pour la marge brute et le résultat d'exploitation) des entrepreneurs qui sont entrés durant l'année n-2

## FICHE THEMATIQUE N°II-15

### RAPPROCHEMENT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE D'EMPLOI

#### OBJECTIFS GENERAUX

Participer à l'adéquation entre les besoins des entreprises et les profils des bénéficiaires

Développer des partenariats

Faire connaître les secteurs en tension sur le territoire

Permettre l'accès à l'emploi et sa pérennisation

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Accompagner les structures d'insertion dans la valorisation des compétences</b>	<p>Créer des passerelles entre acteurs de l'insertion et acteurs économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Développer l'inscription de l'IAE dans des dispositifs permettant la reconnaissance des savoir-faire acquis en situation de travail,</li><li>• Valoriser auprès des acteurs économiques du rôle de l'insertion et notamment des SIAE dans l'acquisition de compétences et de leurs capacités à évaluer les compétences des participants accompagnés pour une orientation vers des entreprises.</li><li>• Assurer ingénierie, soutien, conseils, formations, prestations diverses ...</li></ul>
<b>Permettre l'accès à l'emploi pérenne</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accéder à des postes mutualisés</li></ul>
<b>Permettre l'accès à l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en relation des participants de l'IAE avec le secteur économique par la participation à des forums, salons, job dating, ...</li></ul>

#### PUBLIC CIBLE

- Structures mettant en œuvre des actions d'insertion (notamment les associations employeuses de contrats aidés) et structures de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Publics en parcours d'insertion socioprofessionnelle, dont les personnes bénéficiaires du RSA et les jeunes.